



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°5-8

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation de deux représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du
Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Tulle**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoyant que les conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement renouvelés,
- Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010, la circulaire et l'instruction n° DGOS/PFI/2010/112 du 7 avril 2010 relatives à la mise en place des conseils de surveillance dans les établissements publics de santé, précisant les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance,
- Considérant que, compte tenu du ressort intercommunal du Syndicat Inter Hospitalier Brive-Tulle-Ussel, le nombre des membres du Conseil de surveillance a été fixé à 15,
- Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général du Conseil Municipal, de désigner deux représentants du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Tulle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Désigne pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Tulle :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- Monsieur Thomas MADELMONT

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

DS-8-21042026